



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le **3 avril 2018**, à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Pour permettre 133, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore :
 - l'installation d'un cabanon situé à une distance de 0,50 m (1,6') de la ligne de propriété arrière, plutôt qu'à la distance minimale requise de 1 m (3,3') de la ligne de propriété arrière; et
 - l'installation d'un cabanon situé 2 m (6,6') en retrait de la façade avant principale du bâtiment principal, plutôt qu'à la distance minimale requise de 3 m (9,8') en retrait de la façade avant principale du bâtiment principal.
2. Pour permettre au 7300, autoroute Transcanadienne 175 espaces de stationnement plutôt que le nombre minimal requis de 282 espaces de stationnement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 28^e jour de février 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **April 3, 2018**, at 7:30 p.m., at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 133 Bord-du-Lac-Lakeshore Road:
 - the installation of a shed located at 0,50 m (1.6') from the rear property line rather than at the minimum required distance of 1 m (3.3') from the rear property line; and
 - the installation of a shed located 2 m (6.6') behind the main front façade of the principal building rather than at the minimum required distance of 3 m (9.8') behind the main front façade of the principal building.
2. To permit at 7300 TransCanada Highway 175 parking spaces rather than the minimum required amount of 282 parking spaces.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this 28th day of February 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière/ Assistant City Clerk